

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 mai 2012

CP 12/05-29

L'an deux mil douze, le 21 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

Absent excusé : M. Descazeaux.

**PENTE D'EAU DE MONTECH
DEMANDE DE COFINANCEMENT REGION-EUROPE (FEDER)**

Par délibération en date du 13 mars 2012, l'Assemblée Départementale a engagé un plan de soutien à l'économie touristique dont le Canal des Deux Mers constitue un axe prioritaire au titre d'une valorisation touristique : la Pente d'eau de Montech est le site emblématique, carrefour entre le Canal des Deux Mers et la boucle du Tarn via Montauban.

Le marché d'un montant de 24 000 € TTC est en cours et s'articule autour des axes suivants :

- définir un concept touristique permettant de répondre à un public diversifié ;
- proposer une mise en valeur du site naturel et des bâtiments existants ;
- vérifier la faisabilité en terme de gestion de l'équipement.

Cette étude au caractère territorial fortement structurant peut être éligible en cofinancement de la Région et peut recevoir aussi un cofinancement du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER Axe 5 - mesure 2) consacré à la valorisation de la voie d'eau et géré par la Région Midi Pyrénées .

Je vous propose de bien vouloir délibérer sur le plan de financement relatif à l'étude.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération du Conseil Général du 13 mars 2012 concernant le plan de soutien à l'économie touristique dont le canal des Deux Mers constitue un axe prioritaire,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Adopte le plan de financement suivant d'un montant de dépense éligible à hauteur de 24 000 € TTC concernant l'étude engagée sur la pente d'eau de Montech :

Département.....	6 000 €
Région.....	6 000 €
Europe (FEDER).....	12 000 €

- Autorise Monsieur le Président à solliciter la Région Midi Pyrénées au titre de l'aide Régionale et du FEDER ;
- Précise que les crédits seront imputés sur l'article 6171-94 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,